

Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Alain Claisse, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Pesson et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Deschamps, Desfarges et Pernet

Absent : M. Chades

Pouvoir : M. Deschamps à M. Claisse

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Délibération n°20251003_036

Objet : Fonds de concours 2025 « Mise en valeur des communes »

Compte-tenu de la nécessité de procéder à un entretien régulier de la voirie communale et des programmes conséquents engagés les années précédentes, il est proposé que soit réalisé cette année l'achèvement des programmes de travaux de voirie engagés depuis 2014.

La proposition est faite d'inscrire dans ce programme le Chemin des Mas pour 605 ml.

Au vu des offres proposées, c'est l'entreprise Colas qui a été retenue.

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

- coût total : 19 925 €
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 3 985 €
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 4 635 €
- autofinancement : 11 304 €

Par ailleurs, il est également suggéré, dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation énergétique, de faire installer une pompe à chaleur dans le logement communal du 1 Place de l'Eglise en remplacement de la chaudière à mazout.

Au vu des offres proposées, c'est l'entreprise Auver'pac qui a été retenue.

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

- coût total : 12 761 €
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 4 635 €
- autofinancement : 8 126 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter les projets
- d'adopter les plans de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention de la Communauté de Communes de 9 270 € HT
- d'inscrire ces opérations au budget primitif 2025

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Adjoint,

Alain Claisse

